

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le dix-huit Octobre à 18H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 11 Octobre 2024 s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 11/10/2024

Date d'affichage : 11/10/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr REYNAUD P, Mr BOUVET A, Mr GUICHARD R, Mr GARINO J, Mr BOERI C, Mr JOBIN ZEIMET S

Absent (s) : Mr MATEOS A, Mr ROBIN N. Mme AMARENCO S arrivée à 19H00

Pouvoir(s) :-

Secrétaire de Séance : Mr GARINO J

**DELIBERATION N°50/2024**

**OBJET : PARTICIPATION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)-2024**

Instauré par la Loi du 31 mai 1990 (Loi Besson), le Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) permet d'accorder aux personnes percevant des revenus modestes des aides financières pour l'accès ou le maintien dans leur logement, en cas d'impayé de loyer et/ou de charges.

Le Département qui gère le FSL sollicite la participation de la Commune au titre de l'année 2024, à hauteur de 0.61 euro par habitant (sans changement).

La population DGF est de 157 habitants (DGF 2023) soit un montant total de 95.77 euros (quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix-sept centimes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**DE PARTICIPER** au FSL 2024 à hauteur de 0.61 euro par habitant soit 157 habitants (DGF 2023) x 0.61 euro = 95.77 euros (quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix-sept centimes).

Le paiement sera effectué auprès de l'Association LOGIAH04 sise Montée de l'Adrechs 04100 MANOSQUE qui est gestionnaire du FSL.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE  
PUBLIEE LE

|   |
|---|
| AGEDI                                       |
| Dépôt Préfecture des ALPES HAUTES PROVENCES |
| Contrôle de légalité                        |
| Date de réception de l'AR: 04/31/2024       |
| 004-210400628-20241018-DE 2024-050-DE       |



Le Secrétaire de Séance  
GARINO J.

